



litige ets LECLERC -location de véhicule qui n'a pu démarrer)

Par **praline**, le **01/08/2009** à **19:09**

Bonjour,

J'ai loué un camion auprès d'une grande enseigne, au moment de la prise de possession le responsable du service loc. lui-même ouvre le véhicule, introduit la clé au contact pour relever le kilométrage. Laisse la clé dans le contact. (Il a donc manoeuvré la serrure d'au moins d'un quart de tour). M'installant au volant pour mettre le véhicule en route je n'ai rien pu faire, la clé était cassée. Le véhicule n'a donc pu être démarré ni quitter son emplacement de stationnement.

Bien que disponible, un autre camion de remplacement n'a pas été proposé . Le directeur du magasin m'a remboursé la journée de location.

3 semaines plus tard, je reçois une LRAR me signifiant qu'une somme de plus de 700€ sera prélevé sur ma carte bleue (dont l'empreinte a été prise) pour réparation du véhicule.

Ayant plusieurs fois loué, précédemment le même type de véhicule un incident similaire était déjà arrivé sur une station d'autoroute. Et, aux dires, du personnel du magasin cela est déjà arrivé aussi à d'autres clients.

Le responsable du service location n'a t'il pas trouvé là, la combine pour l'entretien de ses camions?

Ce type de commerce n'a t'il pas une assurance couvrant ces problèmes. La fois précédente tout avait été pris en charge.

N'y a t'il pas rupture du contrat par le remboursement de la location?

Contacté par téléphone le directeur persiste dans ses intentions de me réclamer 700€ alors que l'incident créé par une de ces préposés m' a déjà coûté des centaines d'euros du fait de la non possibilité de louer, du report d'un chantier....d'autant plus que je n'ai pas touché à ce camion qui n'a pas quitté le parking du magasin.

Merci de m'aider à trouver une solution à ce problème.

Cordialement.

MRP